

## Infos... Infos....

### GEL DES RETRAITES

- L'article 4 de la dernière réforme des retraites de base a prévu de reporter la date habituelle de revalorisation des pensions du 1er avril de chaque année au 1er octobre.

- En avril 2014, dans le cadre d'un plan d'économie portant sur 50 milliards, le Gouvernement a annoncé que les retraites seraient gelées jusqu'en octobre 2015.

- Le 15 avril 2015, le Gouvernement annonce la prolongation du gel jusqu'en 2016.

À l'exception des 40€ octroyés début 2015 aux titulaires de pensions inférieures à 1200€, les retraites auront donc été gelées entre avril 2013 et octobre 2016, ce qui correspondra à une amputation du pouvoir d'achat inacceptable.

Cette pénalisation est encore alourdie par le matraquage fiscal des retraités (suppression de la 1/2 part, fiscalisation des majorations familiales ...) qui pèse très lourdement sur le budget des retraités et plus spécialement sur celui des plus modestes d'entre eux. En effet, rendus imposables par ces mesures, beaucoup ont perdu le bénéfice d'exonérations ou de minorations (CSG, CRDS, CASA, taxes locales, aides au logement ...).

Quand s'arrêtera cette gestion à la petite semaine parfaitement insupportable pour les retraités ?

La CFR exige des pouvoirs publics qu'ils s'engagent à renoncer à ce nouveau gel. S'ils ne le faisaient pas, les retraités sauraient manifester leur colère.

Fait à Paris, le 28 avril 2015

*L'ANOCR est membre de la [Confédération Française des Retraités \(CFR\)](#)*